

4.4 Niveaux de vie et pauvreté

Le **niveau de vie** est calculé à partir de l'ensemble des revenus du ménage, rapportés au nombre d'unités de consommation qui le composent. Il est le même pour tous ses membres. La faiblesse des revenus d'une personne vivant en couple peut ainsi être compensée par les revenus de son conjoint et, le cas échéant, par les revenus non individualisables du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales, etc.). En conséquence, les inégalités de niveau de vie entre femmes et hommes sont très atténuées par rapport à celles liées aux revenus individuels d'activité (comme les salaires) ou de remplacement (retraites, indemnités chômage, pensions d'invalidité, etc.).

En 2019, le **niveau de vie médian** des femmes est inférieur de 3 % à celui des hommes : 21 730 euros contre 22 380 euros ► **figure 1.** Cet écart est stable depuis 1999.

Les écarts de niveaux de vie entre les femmes et les hommes s'expliquent notamment par le fait que 80 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête ; or, ces familles ont un niveau de vie médian nettement inférieur à celui des personnes seules et des couples. De plus, parmi les familles monoparentales, le niveau de vie médian des mères est inférieur de 18 % à celui des pères : 15 370 euros contre 18 700 euros ► **figure 2.**

Les femmes seules de moins de 65 ans ont un niveau de vie médian proche de celui des hommes. Celles qui sont en activité ont un niveau de vie légèrement inférieur (- 1 %), comparées aux hommes seuls actifs. L'écart selon le sexe s'accroît nettement parmi les personnes seules âgées de 65 ans ou plus, souvent à la retraite : du fait de carrières plus souvent incomplètes et de salaires inférieurs pendant la vie active, le niveau de vie médian des femmes est alors inférieur de 8 % à celui des hommes.

En 2019, 4,9 millions de femmes et 4,3 millions d'hommes vivent sous le seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du niveau de vie médian (1 102 euros par mois en 2019). Le **taux de pauvreté monétaire** des femmes est plus élevé que celui des hommes (15,0 % contre 14,1 %). L'écart entre les femmes et les hommes était du même ordre en 2009 (1,2 point).

En deçà de 65 ans, le taux de pauvreté monétaire des femmes vivant seules est inférieur à celui des hommes seuls (19,1 % contre 21,8 %). En revanche, 35,6 % des mères de famille monoparentale (25,9 % des actives et 68,3 % des inactives) vivent sous le seuil de pauvreté en 2019, contre 21,7 % des pères de famille monoparentale.

Parmi les personnes seules âgées de 65 ans ou plus, le taux de pauvreté des femmes dépasse celui des hommes (16,5 % contre 14,5 %). ●

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

En ordonnant une distribution (par exemple de niveaux de vie), les **déciles** (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des niveaux de vie ; le neuvième décile (D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des niveaux de vie. La **médiane** (D5) partage la population en deux parts égales.

Le **niveau de vie médian** est la médiane du niveau de vie.

Un individu est considéré comme pauvre (d'un point de vue de la **pauvreté monétaire**) lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

Indice de Gini : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première* n° 1875, octobre 2021.
- *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.

► 1. Distribution du niveau de vie et pauvreté monétaire depuis 1999

	Femmes			Hommes		
	1999	2009	2019	1999	2009	2019
Niveau de vie (en euros 2019)						
Moyenne	21 290	24 400	24 790	21 880	25 090	25 610
1 ^{er} décile (D1)	10 170	11 500	11 580	10 320	11 750	11 780
Médiane	18 370	20 990	21 730	18 940	21 650	22 380
9 ^e décile (D9)	34 860	39 550	39 180	35 870	40 420	40 620
Indicateurs d'inégalités						
Rapport interdécile (D9/D1)	3,4	3,4	3,4	3,5	3,4	3,4
S20 (en %)	9,2	8,9	8,8	9,1	8,9	8,7
S50 (en %)	30,9	30,7	30,9	30,8	30,7	30,7
S80 (en %)	62,4	61,8	62,2	62,2	61,7	61,9
(100-S80)/S20	4,1	4,3	4,3	4,2	4,3	4,4
Indice de Gini	0,282	0,289	0,287	0,285	0,291	0,291
Taux de pauvreté monétaire (en %)	13,9	14,1	15,0	13,1	12,9	14,1
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 081	4 388	4 905	3 665	3 785	4 340

Note : en raison de changements méthodologiques intervenus entre 2009 et 2019, les résultats de ces deux années ne sont pas directement comparables et ne permettent pas de calculer des évolutions fines. Ils indiquent toutefois une relative stabilité des écarts femmes-hommes.

Lecture : en 2019, parmi les femmes, les 20 % les plus modestes détiennent 8,8 % de la somme des niveaux de vie (S20), et les 20 % les plus aisées perçoivent 37,8 % de la somme des niveaux de vie des femmes (complément à 100 de S80).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétropolée 1999 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009 et 2019.

► 2. Niveau de vie médian et pauvreté monétaire des femmes et des hommes selon le type de ménage en 2019

	Répartition (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Niveau de vie médian (en euros)
Personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans				
Personnes seules	9,7	1 273	20,6	20 140
Femmes seules	4,4	536	19,1	20 200
Inactives	1,0	206	33,3	15 180
Actives	3,4	329	15,1	21 300
Hommes seuls	5,3	737	21,8	20 110
Inactifs	1,1	276	39,3	14 490
Actifs	4,2	460	17,2	21 510
Familles monoparentales	10,3	2 133	32,8	16 030
Mères	8,2	1 853	35,6	15 370
Inactives	1,9	813	68,3	11 210
Actives	6,3	1 039	25,9	16 590
Pères	2,0	281	21,7	18 700
Couples	55,0	4 038	11,6	23 600
Couples d'inactifs - avec ou sans enfant	2,9	595	32,7	18 580
Femmes actives, hommes inactifs - avec ou sans enfant	3,4	340	15,8	21 750
Femmes inactives, hommes actifs - sans enfant	1,7	127	11,5	24 160
Femmes inactives, hommes actifs - avec enfants	7,3	1 529	33,1	15 280
Couples d'actifs - sans enfant	7,4	206	4,4	29 900
Couples d'actifs - avec enfants	32,4	1 240	6,0	24 290
Ménages complexes	2,8	453	25,1	19 260
Personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence a 65 ans ou plus				
Personnes seules	22,1	1 348	9,6	22 560
Femmes seules	5,0	524	16,5	19 470
Hommes seuls	2,0	181	14,5	21 260
Couples	13,5	543	6,4	23 970
Autres ¹	1,6	99	9,6	22 110
Ensemble	100,0	9 244	14,6	22 040

¹ Familles monoparentales et ménages complexes (regroupés en raison des faibles effectifs).

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint, sans limite d'âge.

Lecture : 77,9 % des personnes appartiennent à un ménage dont la personne de référence à moins de 65 ans. Parmi elles,

7 896 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit un taux de pauvreté monétaire de 16,0 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.